Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_259_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SEIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 10 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET

Délibération n°2025-259

Membres en exercice : 69 Présents : 53 Absents : 16 Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_259_DELIB-DE

Vu la délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

- **Marchés publics**
  - Décision n°2025-184 – Signature du marché n°25EA097 relatif à des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées Rue de la Corniche à Erquy – Attribution à la société SATEC Environnement/Lessard TP (Dinan) pour un montant estimé de 439 075 € HT.
  - Décision n°2025-185 – Signature du marché n°25EA098 relatif à des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de La Pâquerie à Saint-Denoual – Attribution à la société ETANDEX S.A. (Montgermont), mandataire du groupement ETANDEX S.A./EURL Sauzet, pour un montant de 351 500 € HT.
  - Décision n°2025-186 – Signature du marché n°25EA099 relatif au renouvellement d'installations électriques et télégestion pour les installations d'assainissement et d'eau potable – Attribution à la société INDUSTEO ACTEMIUM (Dinan) pour un montant de 199 100 € HT.
  - Décision n°2025-198 – Signature du marché n°25EA101 relatif à des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de Clairville à Erquy – Attribution à la société T.S.M. (La Chevrolière) pour un montant de 422 241 € HT.
  - Décision n°2025-200 – Signature du marché n°25DM102 relatif à une mission de collecte en apport volontaire du verre sur certains secteurs de Lamballe Terre & Mer – Attribution à la société NETRA (Rennes) pour un montant estimé de 102 264 € HT.

- **Finances et comptabilité**
  - **Subventions attribuées pour un montant total de 16 500 €**
    - **Habitat** pour un montant total de 3 000 €, répartis comme suit :
      - **Aide à l'accession sociale à la propriété** pour un montant de 6 000 €
        - Décision n°2025-195 – Plénée-Jugon – 3 000 €.
        - Décision n°2025-201 – Plénée-Jugon – 3 000 €.
      - **PIG « Précarité énergétique Adaptation »** pour un montant de 10 000 €
        - Décision n°2025-187 – Saint-Glen – 500 €.
        - Décision n°2025-188 – Pommeret – 500 €.
        - Décision n°2025-189 – Lamballe-Armor – 500 €.
        - Décision n°2025-190 – Lamballe-Armor – 500 €.
        - Décision n°2025-191 – Erquy – 500 €.
        - Décision n°2025-192 – Pommeret – 500 €.
        - Décision n°2025-193 – Hénon – 500 €.
        - Décision n°2025-194 – Plénée-Jugon – 6 000 €.
        - Décision n°2025-196 – Lamballe-Armor – 500 €.
      - **Audit énergétique** pour un montant de 500 €
        - Décision n°2025-197 – Hénansal – 500 €.

- **Environnement**
  - Décision n°2025-199 – Convention avec la société NEOEN pour la réalisation et le financement de linéaires bocagers sur la commune de Plémy, selon les conditions suivantes :
    - Lamballe Terre & Mer est l'opérateur en charge des travaux de reconstitution du maillage bocager,
    - NEOEN s'engage à supporter la charge financière totale :
      - Animation : 4 jours à 250 €/jour,
      - Montant des travaux : 12 € TTC/mètre linéaire planté.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251216-2025_259_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 23 DEC. 2025
Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,
Nathalie BEAUVY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-